



Conditions générales HOLLYSTAR

1. NATURE DU CONTRAT

- I. Les présentes conditions générales (CGs) s'appliquent à tous les contrats de services conclus entre la société HOMEDIA BELGIUM AG par l'intermédiaire du site <http://www.hollystar.be>[®] (ci-après HOLLYSTAR, le Loueur) et toute personne physique majeure et capable, résidant en Belgique (ci-après l'Abonné), sous réserve de conditions et offres particulières.
- II. HOLLYSTAR se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps. L'application des modifications est sujette à notification au client par courriel.
- III. L'ensemble des prestations de services fournies par la société HOMEDIA BELGIUM SA (ci-après services HOLLYSTAR) sont limitées au seul territoire de la Belgique.

2. LES FORMULES D'ABONNEMENTS

Formules proposées:

- I. A la conclusion de l'abonnement, l'Abonné choisit une formule parmi celles proposées sur le site www.hollystar.be. Les prix et les conditions de chaque formule y sont indiqués.

Formule MoviePass

Abonnement: € 5.95 / mois
DVD détenus simultanément: 2
Nbre d'échanges: illimité
Prix par DVD échangé: € 1.95

Formule MoviePass illimité

Abonnement: € 299.- / année
DVD détenus simultanément: 2
Nbre d'échanges: illimité
Prix par DVD échangé: gratuit

- II. L'abonnement prend effet dès la validation par l'abonné du formulaire d'inscription en ligne et du règlement du 1er mois d'abonnement par carte bancaire. Elle fait l'objet d'une confirmation par courrier électronique (dans le cas où l'Abonné a communiqué son adresse valide lors de l'adhésion).
- III. L'abonnement MoviePass est valable pour une première période d'un mois et se prolonge automatiquement par périodes successives identiques, sous réserve du paiement de la cotisation mensuelle à la date d'exigibilité de celle-ci.

Changement de tarif et de formule d'abonnement



- I. En cas de changement de tarif ou de formules, les abonnements en cours seront maintenus au tarif en vigueur à la date de la conclusion de l'abonnement. Les modifications prendront effet lors du renouvellement du contrat.
- II. L'Abonné a, en tout temps, la possibilité de changer sans frais de formule d'abonnement, sur simple demande écrite.

3. PAIEMENT DE L'ABONNEMENT ET DES SERVICES

Formule mensuelle "MoviePass "

- I. Le premier règlement correspond au montant de l'abonnement mensuel selon la formule d'abonnement choisie.
- II. Les mensualités suivantes sont constituées par le montant de l'abonnement mensuel à venir auquel s'ajoute le coût des services payants consommés durant mois échu.

Formule annuelle "MoviePass illimité"

- I. La première facture correspond au montant de l'abonnement annuel.
- II. Les factures suivantes ne sont constituées que par le montant des services payants consommés.

Documents et communication

L'ensemble des documents comptables susceptibles d'être échangés dans le cadre de la relation entre l'Abonné et le Loueur pourront être transmis dans un format électronique usuel. L'Abonné doit être à même de les éditer et de les traiter de la manière qu'il convient.

Moyens de paiement

Les factures sont réglées par l'Abonné par prélèvement sur sa carte bancaire.

4. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA LOCATION DE DVD/BLU-RAY

Principe de l'échange pour les DVD/Blu-ray

- I. Toutes les formules d'abonnement ouvrent un droit d'accès à la location de DVD/Blu-ray selon le principe de l'échange.
- II. Un échange se fait toujours sur le nombre de DVD/Blu-ray prévu dans la formule d'abonnement choisie par l'Abonné. Le nombre d'échange mensuel est illimité.
- III. La sélection de DVD/Blu-ray se fait au moyen du site Internet du Loueur, disponible à l'adresse <http://www.hollystar.be>. Autant que possible, les DVD/Blu-ray choisis sont envoyés le jour même par courrier postal sécurisé.
- IV. Le temps de location des DVD/Blu-ray n'est pas limité. Toutefois, l'Abonné ne peut louer de nouveaux DVD/Blu-ray qu'après réception par le Loueur de l'intégralité de la location précédente.



DVD/Blu-ray et conditions d'utilisation

- I. Les DVD/Blu-ray sont vérifiés avant envoi. Ils sont donc réputés utilisables dans des conditions normales.
- II. Les DVD/Blu-ray mis à la disposition de l'Abonné par le Loueur sont conformes aux normes en vigueur. Ils sont classifiés en Zone 2 selon les droits d'exploitation du film.
- III. Si toutefois l'Abonné se retrouve en possession de DVD/Blu-ray présentant des problèmes de lecture, il devra en avertir le Loueur soit par écrit, par téléphone ou en utilisant le formulaire électronique disponible sur le site. Après vérification, le Loueur mettra à disposition de l'Abonné un DVD/Blu-ray identique.
- IV. Le Loueur ne garantit pas une lecture normale des films DVD/Blu-ray sur des lecteurs dit "dézonés".

Transport et Acheminement des DVD

- I. Les échanges de DVD/Blu-ray du Loueur vers l'Abonné, dit "Aller", et de l'Abonné vers le Loueur, dit "Retour", se font par voie postale et sans frais pour l'Abonné qui utilise l'enveloppe ad-hoc préaffranchie jointe à l'envoi. Toute autre solution se fera aux seuls frais et risques de l'Abonné.
- II. Le Loueur use de moyens de traçage informatique, ainsi que des plis et matériaux testés comme résistants aux aléas du transport.
- III. En aucun cas le Loueur ne pourra être tenu pour responsable de problèmes liés au transport (y compris les retards), à l'acheminement ou à la livraison.

Détérioration, disparition, vol des DVD/Blu-ray

- I. Dans le cas de détérioration, disparition, vol (sauf transport) ou perte d'un ou plusieurs DVD/Blu-ray mis à la disposition de l'Abonné, celui-ci s'engage à en avertir au plus tôt le Loueur. Les frais de remplacement sont à la charge de l'Abonné.
- II. Lorsque l'Abonné déclare ne pas avoir reçu les DVD/Blu-ray ou, à l'inverse, les avoir renvoyés alors que le Loueur ne constate pas leur retour, le Loueur lui fera parvenir une demande de recherche de La Poste. L'Abonné devra compléter, signer et renvoyer cette dernière dans les 10 jours. A défaut, les DVD/Blu-ray seront facturés à l'Abonné.

5. PROPRIÉTÉ ET DROITS D'UTILISATION

- I. Tous les supports, ainsi que les autres prestations dématérialisées mis à disposition de l'Abonné par le Loueur restent la propriété exclusive du Loueur et sont destinés à un usage personnel par l'Abonné. Ils ne pourront pas être prêtés, sous-loués, cédés ni, plus généralement, mis à la disposition de tiers sous quelque forme que ce soit.



- II. Les services fournis par le Loueur sont destinés à un usage strictement privé conformément à la législation applicable en matière de droits de propriété audiovisuelle, toute diffusion publique étant interdite.

6. ACCÈS ET SÉCURITÉ

Conditions d'accès aux services

- I. L'accès aux services sur le site Internet du Loueur (www.hollystar.be[®]) est sécurisé au moyen d'un identifiant personnel (login) et d'un mot de passe.
- II. Les login et mots de passe sont délivrés par le Loueur à la conclusion du contrat et envoyés à l'adresse électronique indiquée par l'Abonné.
- III. L'accès au service pour la catégorie de film "adulte" nécessite un mot de passe spécifique délivré par le Loueur à la conclusion du contrat.
- IV. L'Abonné s'engage à conserver ses informations confidentielles avec toute la diligence requise.

Légitimation et responsabilité

- I. Toute transaction initiée au moyen des données confidentielles d'un Abonné (login et mot de passe) est considérée comme valide.
- II. L'Abonné est seul responsable de toute utilisation abusive de ses données confidentielles.

Dommages et cas de non-responsabilité

- I. En cas d'utilisation abusive de ses données confidentielles, l'Abonné annoncera immédiatement le cas au Loueur, au plus tard dans les 30 jours qui suivent le relevé d'abonnement mensuel concerné.
- II. L'Abonné diligent à qui aucune faute ne pourra être reprochée ne sera tenu responsable du dommage causé par l'utilisation frauduleuse de ses données confidentielles qu'à hauteur de la somme maximum de € 200.- par dommage.

7. SITE INTERNET

- I. Le Loueur s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ses ressources pour que le fonctionnement du site soit optimal. Les dérangements techniques et pannes excluant l'utilisation momentanée du service ne confèrent aucun droit à indemnité en faveur de l'Abonné.
- II. La responsabilité du Loueur ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'illustration ou la description des produits ou lorsque des liens hypertextes renvoient l'Abonné sur d'autres sites dont le contenu pourrait contrevenir aux dispositions légales en la matière.



8. RESPONSABILITÉ

- I. HOMEDIA BELGIUM SA s'engage à l'égard de l'Abonné à fournir ses prestations avec soin et conformément au contrat, aux présentes Conditions générales et aux autres dispositions contractuelles applicables.
- II. HOMEDIA BELGIUM SA ne répond en aucun cas des prestations fournies par des tiers, ni ne donne aucune garantie quant à ces prestations.

9. DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Formules mensuelles et annuelles "MoviePass" et "MoviePass illimité"

- I. Les formules d'abonnement "MoviePass" et "MoviePass illimité" sont conclues pour une durée indéterminée.
- II. L'Abonné peut résilier son contrat pour la fin de la période contractuelle (mensuelle ou annuelle) en tout temps via son compte sur le site www.hollystar.be

Résiliation immédiate et suspension des droits d'échange

En cas de non respect du contrat ou des présentes conditions générales, de demeure de l'Abonné ou de tout autre dommage provoqué par l'Abonné au Loueur, ce dernier est autorisé à résilier le contrat ou suspendre le compte de l'Abonné avec effet immédiat par simple courrier, sans préjudices pour ses autres droits.

Restitution des DVD/Blu-ray et conséquences

Dans tous les cas de résiliation, l'Abonné devra restituer dans les 5 jours l'ensemble des DVD/Blu-ray mis à disposition. Dans le cas contraire, l'Abonné donne son accord irrévocable pour que lui soit facturé et débité sur le compte de prélèvement de la cotisation le montant des DVD/Blu-ray au prix du remplacement (prix moyen de 42.50 € TTC par DVD et 68.50 € par Blu-ray).

10. PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies dans le cadre des échanges commerciaux entre le Loueur et l'Abonné ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités du service. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Loueur dans les conditions prévues par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée

11. LOI ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Le droit belge est d'application. Seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents, même en référé.



12. OPERATEUR DU SERVICE

Hollystar.be® est un service géré par:

HOMEDIA BELGIUM AG

Boulevard Paepsem 11b

1070 Bruxelles